

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 18 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p>	
<p align="center">N° 4536</p> <p align="center"><u>OBJET</u> :</p> <p align="center">Modification durée hebdomadaire de travail d'un poste inférieure à 10%</p> <div data-bbox="159 1388 542 1680" style="border: 2px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg);"> <p align="center">REÇU LE : 13 JUL. 2018 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE ALUJET</p> </div>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,</p> <p>Vu la délibération en date du 13 Décembre 2017 n° 4474 créant l'emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à une durée hebdomadaire de 26 heures.</p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (26 heures hebdomadaires) afin de répondre au besoin du service entretien - Atsem</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de porter, à compter du 1^{er} septembre 2018, de 26 heures à 28 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. • Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice. <p>Monsieur le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

	<p>➤ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2018</p> <p>Affiché le : 13 JUIL. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

